

# FranceAgriMer

Direction de l'International – Mission Europe

## Compte rendu de la 106<sup>ième</sup> réunion du Comité de gestion unique, du jeudi 4 juin 2009 Points concernant le secteur du lait et des produits laitiers

Participaient à la réunion :

Mme JOUVE Marie-Claire

Melle SCARSI Florence

Mme CORLAY Rozenn

M.A.P./ D.G.P.A.A.T. / Sous-direction des produits et marchés

FranceAgriMer / Direction de l'International / Mission Europe

DGDDI

### POINTS IMPORTANTS

#### ↪ Intervention publique pour le beurre :

La Commission ne propose pas de modification du prix maximum d'achat : il est fixé à 220 €/100kg.

Les 2 310 tonnes offertes sont acceptées.

*Vote : avis favorable.*

#### ↪ Intervention publique pour la poudre de lait écrémé :

La Commission ne propose pas de modification du prix maximum d'achat : il est fixé à 167,9 €/100kg.

Les 22 688 tonnes offertes sont acceptées.

*Vote : avis favorable.*

#### ↪ Restitutions à l'exportation :

##### Restitution commune :

Pas de modification des taux sur les produits frais et les fromages.

Augmentation des taux sur les poudres et laits concentrés (hors produits codes NC 0402 91 99 9000 et 0402 99 31 9300 et assimilés) et les produits de la catégorie beurre/butteroil :

poudre de lait écrémé 21 €/100 kg (+2), poudre 26% 31 €/100 kg (+2), beurre 65 €/100 kg (+10) et butteroil 78,71 €/100 kg (+12,11). *Vote : avis favorable.*

##### Restitution par voie d'adjudication :

Beurre 82% : 70 €/100 kg (+10)

Butteroil : 84,50 €/100 kg (+11,50)

Poudre de lait écrémé : 24 €/100 kg (+2)

*Votes : avis favorables*

Restitution hors annexe I sur les produits laitiers : les taux sont alignés en conséquence.

*Vote : avis favorable.*

---

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, **FranceAgriMer** se substitue aux cinq offices agricoles  
– Office de l'Élevage, Ofimer, ONIGC, Onippam et Viniflor – et au Service des Nouvelles des  
Marchés  
(décret n° 2009-340, du 27 mars 2009).

---